

**DELIBERATION 2017-42**

**LE 18 MAI DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 12 MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.**

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. PETIT E. procuration à M. MERLIN D. - Mme LOPEZ M-F. procuration à M. LE BLEVEC B. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MAUREL P. - M. DELON A. - Mme FABRY V. - Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P.

**ABSENTS :** M. ATLAN J. - Mme SALOMON M-L.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Compte de gestion 2016**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le maire,

- **PREND ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion (en euros) :

<b>Compte de gestion 2016</b>					
<b>Résultats d'exécution du budget principal</b>					
	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2015</b>	<b>Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2016</b>	<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>Intégration de Résultats (dissolution SIVU)</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016</b>
<b>Investissement</b>	- 261 743,08	0,00	282 649,80		<b>20 906,72</b>
<b>Fonctionnement</b>	699 153,77	453 663,00	831 905,76	2 860,72	<b>1 080 257,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>437 410,69</b>	<b>453 663,00</b>	<b>1 114 555,56</b>		<b>1 101 163,97</b>

Madame le Maire indique que le compte de gestion 2016 présente des écarts avec le compte administratif 2016 relatif au résultat de clôture de l'exercice 2016 pour les raisons suivantes :

Reçu en préfecture le 23/05/2017  
Affiché le 23 MAI 2017  
ID: 103424148371470701200923E

- l'intégration des résultats du Syndicat intercommunal du collège, suite à sa dissolution, n'a pas été reprise dans les écritures comptables de la collectivité pour un montant de 2 860,72 €.
- l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 a été affecté dans les écritures comptables de la collectivité avec un montant arrondi générant ainsi un écart de 0,31 € entre le compte de gestion et le compte administratif.

Madame le Maire indique que ces écarts seront régularisés sur l'exercice budgétaire 2017 par voie de décision modificative.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DONNE ACTE** des résultats d'exécution du compte de gestion 2016 ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2016 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **INDIQUE** que les écarts constatés seront régularisés au cours de l'exercice 2017 par décision modificative.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Vedas,

